

# JURIS EXPERTISES

12, av Auber  
- Palais Flora  
06000 NICE

Compagnie d'assurance : COVEA RISKS  
N° de police : 116 436 359 valable jusqu'au 31/12/2012

Tél. : 04 93 88 61 48  
Fax : 04 93 88 63 13  
Email : jurisexpertisesnice@gmail.com  
Site web :  
Siret : 413 759 630 00069  
Code NAF : 71 12 B  
N° TVA : FR 694 137 596 80  
N° RCS : 413 759 630

## Certificat de mesurage « Loi Carrez »

Réf : NIC/2012/06/00057-1

### Objet

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative d'un lot ou d'une fraction de lot en référence à la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 et au décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

### **Décret n° 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété :**

Art 4-1- La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres.

Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Art 4-2- Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m<sup>2</sup> ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée en 4-1.

### Désignation du donneur d'ordre

Nom : SCP LEFEVRE MARTIN MECHADIER  
Adresse : 22, rue Tonduti de L'Éscarène  
06000 NICE  
Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : HUISSIERS DE JUSTICE

### Immeuble bâti visité

#### Adresse du bien

Adresse complète : Hameau de Vievola  
06430 TENDE

#### Nature du bien

Nature : Appartement 2 pièces en RDC  
Copropriété : APPARTEMENT  
Section Cadastre : Section : AI 99-175-176-182-188-193-194 - Parcelle :  
Lot : 18 - Parking lot n° 1881

# Annexes

Annexe 1 / 1

## Désignation du propriétaire

Nom : M. et Mme WINTERS Kevin  
Adresse : Hameau de Vievola  
06430 TENDE

## Remarque :

En l'absence de règlement de copropriété demandé :

- la situation réelle n'a pas pu être comparée avec celle décrite dans celui-ci,
- le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le propriétaire ou son représentant,
- les pièces ont été désignées selon les signes apparents d'occupation.

## Identification de la liste des pièces bâties

Nom de la pièce	Surfaces Privatives (m <sup>2</sup> )	Surfaces non prises en compte (m <sup>2</sup> )	Justification
Entrée avec séjour et cuisine	15,00		
Dégagement	0,76		
Chambre	6,77		
Salle d'eau avec W.C.	3,72		
Total :	<b>26,25</b>	<b>0,00</b>	

En conséquence, après relevé du 20/06/2012, nous certifions que la surface privative « Loi Carrez » est de **26,25 m<sup>2</sup>**.  
(vingt six mètres carrés et vingt cinq décimètres carrés)

## Date de visite et d'établissement de l'état

Cachet de l'opérateur

Visite effectuée : le : 20/06/2012  
Visite effectuée : par : Michel PAVISIC  
Rapport édité : le : 25/06/2012  
à : NICE

Sté JURIS - Cabinet d'Expertises  
«Le Palais Flora»  
12, ave. Aubert - 06000 NICE  
☎ 04 93 89 61 48 / Fax 04 93 88 63 13  
RCS 413 739 630 - 27 B 6900